



*Quoi de neuf
dans la vieille Europe ?*

Cinq semaines d'enquêtes et de reportages
3^e SEMAINE :
L'ouverture et la prospérité

L'IMMIGRATION

L'Europe, zone où arrivent le plus de migrants au monde, fait toujours rêver comme un eldorado. Sa stabilité politique, son respect des droits humains, sa richesse fascinent l'autre rive de la Méditerranée, mais aussi les frontières de l'Est. Face à une démographie européenne déclinante, l'immigration est un des éléments qui permettront au Vieux continent de s'adapter aux défis de demain, pour ce qui est de la main d'œuvre et du dynamisme. Mais, de l'immigration régulière, choisie, acceptée par les 27 qui en ont besoin, à l'immigration irrégulière et son cortège de drames (criminalité, traite des êtres humains, exploitation et travail au noir), qu'il est difficile de dessiner une politique commune!

Les programmes de « réinstallation » de réfugiés se multiplient en Europe

Comme d'autres pays, la France s'est engagée à accueillir plus d'un millier d'Irakiens et plusieurs centaines de réfugiés d'autres nationalités, dans le cadre d'un programme de réinstallation

Depuis quelques jours, deux familles d'origine palestinienne sont accueillies à Créteil, dans le Val-de-Marne. Parents et enfants, ce sont au total une vingtaine de personnes qui étaient, il y a peu, bloquées et isolées dans un camp de réfugiés irakiens en Syrie. Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) ne parvenait pas à trouver une solution pour ces familles qui n'avaient plus d'attache en Palestine. Finalement, ce fut la France qui accepta de les accueillir dans le cadre du programme de « réinstallation » que Paris a, pour la première fois, signé avec le HCR l'an dernier. Ces familles sont venues rejoindre dans un premier temps des réfugiés, tchétchènes ou irakiens, également admis au titre de la réinstallation. Pascal Pech, le directeur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de Créteil, géré par France Terre d'asile, explique que 80 % des personnes concernées ont transité par Créteil. « Ils trouvent ici un accueil de première urgence. On met en place un suivi médical, on ouvre un dossier

administratif qui leur donnera accès à différents droits. » Ceux qui en font la demande obtiennent dans les six mois le statut de réfugié, alors que la procédure est souvent beaucoup plus longue pour les demandeurs d'asile.

Le principe des programmes de réinstallation développés par le HCR consiste à diriger vers des pays tiers des réfugiés particulièrement vulnérables (malades, parent isolé avec enfants...), qui n'ont plus aucune perspective d'intégration dans le pays de premier accueil ni espoir de retour dans leur patrie.

Depuis longtemps, les États-Unis, le Canada ou l'Australie participent activement à ces programmes. En

réfugiés vulnérables et estime que 560 000 personnes pourraient bénéficier d'un tel programme. Des chiffres largement supérieurs aux 75 000 personnes réinstallées en 2008 (lire ci-contre).

Même si la part de l'Europe est encore très minoritaire, elle pourrait bien augmenter dans les années à venir. Le Parlement et le Conseil ont doté le Fonds européen pour les réfugiés (FER), sur la période 2008-2013, de financements pour de telles opérations, et la Commission européenne devrait proposer aux États membres, d'ici à la fin de l'année, un programme européen de réinstallation, sur une base volontaire.

Les besoins sont énormes. Sur plus de 11 millions de réfugiés dans le monde, le HCR a identifié 155 000 réfugiés vulnérables et estime que 560 000 personnes pourraient bénéficier d'un tel programme.

Europe, seuls les pays scandinaves et les Pays-Bas avaient signé des accords avec le HCR. Depuis peu, la pratique s'étend lentement au reste de l'Europe. Le Royaume-Uni, la République tchèque, la Roumanie ou le Portugal ont, comme la France, accepté de tenter des expériences de réinstallation. L'Union européenne réfléchit maintenant à l'élaboration d'un programme européen commun de réinstallation. Les besoins sont, il est vrai, énormes. Sur plus de 11 millions de réfugiés dans le

En février 2008, la France s'est pour sa part engagée à examiner une centaine de dossiers par an (soit environ 300 à 400 personnes). Selon une première évaluation du ministère, environ 150 personnes ont déjà été accueillies dans l'Hexagone.

L'autre élément d'implication plus grande de l'Europe dans la politique de réinstallation est son engagement, sous la présidence française, dans la crise des réfugiés irakiens. En novembre dernier, pour la première fois, une enquête européenne commune était menée

en Syrie et Jordanie pour évaluer les besoins. Lors du Conseil européen du 28 novembre, les États membres se sont engagés à réinstaller 10 000 réfugiés irakiens cette année. En pointe sur ce dossier, l'Allemagne a promis d'en accueillir 2 500 et la France, 1 200. Chef du service asile au ministère de l'immigration, Jean-Pierre Guardiola souligne que c'est la première fois depuis la crise du Kosovo, il y a dix ans, que notre pays s'engage dans une telle opération. « Nous avons déjà reçu 700 Irakiens et 500 vont l'être. Ajouté au programme de réinstallation convenu avec le HCR, cela commence à être important, c'est un signe fort de la France », souligne-t-il.

Ces progrès tout récents d'une politique destinée à partager plus équitablement la charge de l'asile (1) sont plutôt bien accueillis dans le monde des associations. « Cette prise de conscience de l'importance de la réinstallation est une bonne chose », estime Pierre Henry. Le directeur général de France Terre d'asile reste toutefois méfiant, car il craint que le développement de la réinstallation se fasse au détriment de la procédure commune de demande d'asile. La France, faut-il rappeler, est le pays européen le plus généreux en la matière (le statut de réfugié a été attribué à 11 460 personnes en 2008). « La réinstallation comporte des ambiguïtés », explique Pierre Henry, liées en particulier aux critères de choix des réfugiés. En principe, les personnes concernées sont celles considérées comme les plus vulnérables. >>>

CONTREPOINT

Toujours pas de politique unique de l'immigration

■ Paradoxe de la construction européenne : la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union européenne, ou tout au moins à l'intérieur de l'espace Schengen, ne s'est pas accompagnée de l'élaboration d'une politique unique de l'immigration ou de la création d'une police aux frontières européenne. Seul un « pacte européen sur l'immigration et l'asile » a été adopté, en octobre 2008, sous la présidence française, mais sans remettre en cause la souveraineté des États. Ces derniers restent donc entièrement libres de définir leur politique migratoire, même si celle-ci a bien évidemment des répercussions dans tous les autres États

membres. Un exemple : la Grande-Bretagne n'ayant pas signé les accords de Schengen, les candidats à l'immigration outre-Manche se trouvent bloqués en France, en raison de la frontière maritime naturelle. La disparité des approches nationales face à la gestion des flux migratoires et à l'intégration des étrangers explique la difficulté à mettre en œuvre une politique européenne en la matière. Le communautarisme anglo-saxon, avec la reconnaissance de communautés identitaires, est inconciliable avec le républicanisme français, égalitaire et assimilationniste. Tandis que les États membres sont très diversement concernés

par l'immigration, puisque cinq d'entre eux concentrent 80 % des flux migratoires : l'Espagne, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Or, les approches ont été ces dernières années fondamentalement différentes. L'Espagne, de même que le Portugal et la Grèce, a procédé à des régularisations massives. La France, elle, a opté pour des régularisations ciblées (Jean-Pierre Chevènement en 1997, Nicolas Sarkozy en 2006). Tandis que l'Italie, après avoir également massivement régularisé sous la gauche, est en train d'adopter, sous la droite, une législation très restrictive et répressive.

LE CHIFFRE

1,8 millions d'immigrants venus de pays non européens sont arrivés en 2006 sur le territoire de l'UE. Plus de la moitié d'entre eux n'avait pas 29 ans.

Ils sont venus essentiellement du Maroc, d'Ukraine, de Chine, d'Inde, de Bolivie et d'Albanie. L'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont les trois pays européens qui en ont accueilli le plus.

SOURCE : Fondation **Robert-Schuman** SITES : www.robert-schuman.eu et www.elections-europeennes.org



JACOB SILBERBERG/PANOS/REA

Dans les locaux d'une association d'aide aux réfugiés chrétiens d'Irak à Sodertalje, en Suède. Jusqu'à récemment, seuls les pays scandinaves et les Pays-Bas avaient signé des accords avec le Haut-Commissariat aux réfugiés pour la réinstallation d'immigrants. En février 2008, la France s'est engagée à son tour à examiner une centaine de dossiers par an.

»»» *Mais dans la pratique, les États ajoutent des critères, comme par exemple les capacités d'intégration ou le niveau d'éducation.*»

Mathieu André, chargé des affaires européennes pour Forum réfugiés, souligne que le volontarisme des États reste tributaire de la conjoncture internationale. «Entre 2001 et 2006, le nombre de réfugiés dans le monde a fortement diminué. La pression de la demande d'asile ayant baissé, les États sont plus favorables à regarder à l'extérieur, vers les camps de réfugiés. Mais avec l'augmentation du nombre de réfugiés depuis deux ans, la crise économique et les événements au Pakistan, on risque de voir les États se rétracter.» Le pacte européen sur l'immigration et l'asile, que la France a fait adopter par l'ensemble des États à l'automne dernier, appelle à «la mise en place d'un régime d'asile européen commun». À l'ordre du jour depuis maintenant dix ans, cette harmonisation de l'asile a pourtant jusqu'à présent fait très peu de progrès. «Au-delà des grands principes, les États sont toujours très réticents dès qu'il s'agit de se mettre d'accord sur des normes contraignantes», insiste Mathieu André.

En France, le nouveau programme de réinstallation devra également se traduire par une mobilisation des pouvoirs publics en termes de moyens. Les chrétiens irakiens peuvent compter sur le soutien d'une diaspora chaldéenne assez bien organisée. En revanche, des réfugiés d'autres pays peuvent se

trouver perdus lorsqu'ils arrivent dans les Cda. «Il faut reconnaître que certains sont un peu déçus, témoigne Pascal Pech. À la différence des États-Unis qui ont mis en place des dispositifs spécifiques d'accueil, les réfugiés réinstallés chez nous se retrouvent dans le parcours commun du demandeur d'asile.»

À l'ordre du jour depuis maintenant dix ans, l'harmonisation de l'asile en Europe a jusqu'à présent fait très peu de progrès.

Le responsable craint également un problème d'engorgement des dispositifs d'accueil en Île-de-France. «Il ne faudrait pas que les programmes de réinstallation entraînent une plus grande pré-

carité pour les autres demandeurs d'asile.» Au ministère, Jean-Pierre Guardiola reconnaît les «difficultés» liées aux capacités d'accueil mais assure qu'un millier de places supplémentaires devraient être ouvertes dans les Cda, dans les deux ans qui viennent.

BERNARD GORCE

(1) La solidarité entre États paraît aussi progresser à l'intérieur de l'espace européen avec des programmes de «relocation» de réfugiés, selon le terme anglais. Ainsi, la France accueillera, en juillet, 80 réfugiés actuellement installés à Malte. L'île de la Méditerranée se trouve confrontée à une demande d'asile qui excède largement ses capacités d'accueil et plusieurs États membres se sont engagés à alléger cette charge

DEMAIN : L'environnement.

75 000 « réinstallés » dans le monde

En 2007, 73 500 réfugiés ont été accueillis dans le cadre de programmes de réinstallation, dont 50 000 en lien avec le HCR. 48 300 se sont installées aux États-Unis ; 11 200 au Canada ; 9 600 en Australie ; 1 800 en Suède ; 1 100 en Norvège et 740 en Nouvelle-Zélande.

L'Europe a réinstallé 6 200 réfugiés. Traditionnellement, la majorité des pays européens privilégient le traitement individuel des demandeurs d'asile. À titre de comparaison, en 2007, la France a accordé le statut de réfugié à plus de 11 000 demandeurs arrivés sur le territoire.

Les principaux pays d'origine des réfugiés concernés par les opérations de réinstallation sont : la Birmanie (41 000), l'Irak (21 600), le Bouthan (7 400), le Burundi (5 800) et la Somalie (4 800), la République du Congo (3 400), l'Afghanistan (2 900), l'Iran (2 000), l'Éthiopie (1 000) et la Colombie (1 000).

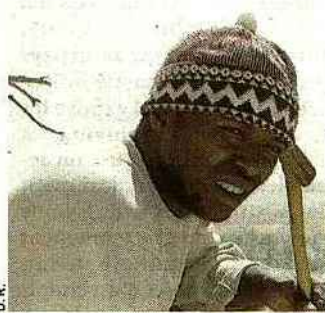


Paris-Bamako, aller et retour

Augustin-Abdoulaye Teme

Directeur de l'agence
Sigui Travel

Enfant du pays Dogon, au Mali, Augustin Teme a grandi près de la célèbre falaise de Bandiagara. Grâce au soutien financier d'une famille de la région de Nice, l'écolier brillant eut la chance de pouvoir pousser ses études, puis choisit de s'engager dans le développement de sa région. En 2001, avec 3 000 € empruntés, il monte une agence de tourisme équitable, Sigui Travel (1), qui emploie aujourd'hui cinq salariés. Pour organiser des séjours en pays Dogon, Augustin doit tisser un solide réseau de contacts en France. Depuis dix ans, il bénéficie d'un visa de circulation qui lui permet de voyager chaque année entre la France et le Mali. « Trop de jeunes maliens dépensent des fortunes pour immigrer en France où ils ne trouvent, au bout du compte, que la misère. Le développement de l'Afrique passe par la création



d'entreprises chez nous. Mais il faut pour cela que l'Europe ne ferme pas ses frontières, aide ceux qui ont un projet, en facilitant la circulation. Sans mes voyages réguliers en France, il me serait impossible de tenir. » Augustin mesure douloureusement les effets de la crise économique. Une dizaine de voyages ont été annulés cette année, mais il refuse la résignation. « La formation et le soutien aux entreprises sont les seules solutions pour sortir l'Afrique de l'ornière », assure-t-il.

B. G.

(1) www.siguitravel.com

La carte bleue européenne

► L'Union européenne pourrait, à l'instar de la Green Card américaine, instaurer une « carte bleue », en référence à la couleur du drapeau européen.

Son objectif est de promouvoir l'immigration des travailleurs hautement qualifiés, afin de faire face au vieillissement démographique du Vieux Continent. Le candidat à l'immigration devra disposer d'un diplôme reconnu, avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle ainsi qu'une offre d'emploi dans l'Union européenne. Contrairement à la carte verte américaine, qui procure un droit de résidence de dix ans, la carte bleue européenne serait valable trois ans, renouvelable une fois pour deux ans, ses détenteurs pouvant obtenir un statut de résident longue durée au bout de ces cinq années.



« Unité et diversité »

Loredana Stasisin Roumaine

Architecte et présidente
d'une association de
préservation des vieilles
maisons de Bucarest



Mon Europe idéale, c'est celle de l'unité dans la diversité. La diversité, c'est ce qu'il y a de plus fort chez chacun de nous; l'unité, c'est la résolution des problèmes que nous avons en commun. Il faut développer les qualités propres de chaque lieu de l'Union. Car, dans chaque pays, on trouve plusieurs endroits uniques. Si l'on parle de diversité dans l'Union, il n'est plus question de pays,

mais de communautés plus petites, organisées en divisions et sous-divisions, qui peuvent mener jusqu'à un certain lieu, une certaine rue, une certaine ville. Ces lieux doivent être valorisés et promus. En ce qui concerne les problèmes, nous devons essayer ensemble de les résoudre par des discussions et des échanges d'expériences. La discrimination sociale envers les minorités, par exemple. Si l'on comparait le problème des Roms de Roumanie à celui des minorités à Paris, peut-être que l'on trouverait une solution commune. Car la base est la même: ces minorités sont discriminées parce que l'on n'arrive pas à les intégrer. Ainsi on n'aurait pas besoin de se renvoyer la faute, comme le font les Italiens, qui veulent que les Roms restent en Roumanie. Mais les Roms appartiennent à la Communauté européenne et les Italiens doivent se préoccuper d'eux.

RECUEILLI PAR
JONAS MERCIER